



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°6

Lot n° : 13	Intitulé : EQUIPEMENTS SCENIQUES
-------------	----------------------------------

TITULAIRE du MARCHE

SAMiA DEVIANNE

16, Avenue de la Gardie

34510 FLORENSAC

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 mars 2020

AOÛT 2026

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY

197, Grande Rue

74 930 – REIGNIER-ESERY

Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com

Personne habilitée à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

SAMIA DEVIANNE

16, Avenue de la Gardie

34510 FLORENSAC

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 13	Intitulé : EQUIPEMENTS SCENIQUES
-------------	----------------------------------

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

	Montant € HT	TVA (20%)	Montant € TTC
Montant du marché initial	159 690	31 938	191 628
Montant du marché actualisé	198 175,29	39 635,06	237 810,35
Montant du marché après l'avenant n°1 (hors actualisation de prix)	202 645,26	40 529,05	243 174,31
Montant du marché après l'avenant n°2 (hors actualisation de prix)	267 668,56	53 533,59	321 201,55
Montant du marché après l'avenant n°3 (hors actualisation de prix)	279 411,04	55 882,09	335 292,53
Montant du marché après l'avenant n°4 (hors actualisation de prix)	269 184,36	53 836,87	323 021,23
Montant du marché après l'avenant n°5 (hors actualisation de prix)	273 362,36	54 672,47	328 034,83

Article 5 – Objet de l'avenant n°6

Le présent avenant n°6 a pour objet de retirer la prestation de fourniture et pose des poutres prévues au marché, considérant le besoin d'adaptation technique aux futures programmations artistiques, le prix proposé pour une solution de substitution supérieur au prix public et l'absence de transparence sur la justification du prix proposé.

Le montant de la moins-value de 29 083,34 € HT comprend la fourniture pour 24 005,34 € HT, la main d'œuvre pour 2 378 € HT et le transport pour 2 700 € HT, conformément aux pièces annexes de la FTM 13-05B.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Cet avenant portant sur les équipements scéniques sera pris en charge à 100% par la Commune.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°6

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value			
Moins-values	29 083, 34	5 816, 67	34 900, 01
Montant de l'avenant n°6	- 29 083, 34	- 5 816, 67	- 34 900, 01
Incidence par rapport au montant initial du marché			
Incidence de l'avenant n°6 sur le montant du marché initial	- 18,21 %		
Variations cumulées du marché (hors actualisation de prix)	+ 52,97 %		
Incidence par rapport au montant révisé du marché			
Incidence de l'avenant n°6 sur le montant du marché actualisé	- 14,68 %		
Variations cumulées du marché (actualisation de prix comprise)	+ 28,33 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°6

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant après l'avenant n° 5	273 362,36	54 672,47	328 034,83
Montant de l'avenant n°6	- 29 083,34	- 5 816,67	- 34 900,01
Nouveau montant du marché	244 279,02	48 855,80	293 134,82

Article 8 – Base légale de l'avenant n°6

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions du code de la commande publique notamment des articles L.2194-1, R. 2194-7.

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l’avenant n°6

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 13-05B

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A,

le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d’ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l’entreprise titulaire le